

OMNIUM COLONIAL (1926-1933)

Roger TROUSSELLE, président

Né le 8 juillet 1868 à Paris.

Fils d'Octave-François Trousselle, notaire du ministère des colonies.
Frère d'Olivier Trousselle, avocat à la Cour († 1912).

Chef de cabinet du personnel et du secrétariat au gouvernement général de l'Algérie (juillet 1888-octobre 1899),
chef du cabinet civil du ministère de la guerre (1905),
collaborateur de la *Dépêche coloniale*, de la *France militaire*...
membre de l'Association des écrivains et publicistes militaires,
membre, puis vice-président (1911) et secrétaire général (1923-1926) du
[Comité d'action républicaine aux colonies](#),
candidat radical-socialiste à Pantin aux législatives de 1914, en Moselle à celles de 1919,
et aux sénatoriales dans la Seine en 1926,
membre du Conseil supérieur des colonies,
président de la Fédération nationale des sociétés de culture physique, de tir et des sports.
trésorier de l'Union des grandes associations françaises pour l'essor national (1932).
président de l'association française des ingénieurs coloniaux.

...

Administrateur du [Nickel de la Nouvelle-Calédonie](#) (Société minière et métallurgique)(1907),
de la Cherryvale Oklahoma et Texas Railway Co,
actionnaire remuant du *Petit Journal*,
administrateur de la Société des Aéroplanes de France (sept. 1909),
de la Société Aéropratique de France (fév. 1911),
président de la [Société française d'exploitations aurifères](#) (avr. 1911),
de la Société centrale de transactions (1919),
du Comptoir alsacien du bois (avr. 1923), filiale d'Hallaust & Gutzeit,
de la Société générale des industries agricoles (Industries du sucre)(sept. 1922),
président de l'Omnium colonial (1926),
administrateur de la [Société de recherches minières françaises et coloniales et d'entreprises](#)
(Maroc)(nov. 1926),
président de la [Compagnie franco-malgache d'entreprises](#) (CFME)(1927-1930)
et de la [Société d'exploitation forestière et minière de la Petite-Kabylie](#).

...

Chevalier (1906), puis officier (1920) de la Légion d'honneur.

(*Les Archives commerciales de la France*, 12 mars 1926)

Paris. — Formation. — Soc. dite OMNIUM COLONIAL, opérations de banque-bourse,
8, Rossini. — 1.800.000 fr. — 10 fév. 1926. — *Usine* (pub. du 6 mars 1926).

(*Les Archives commerciales de la France*, 5 novembre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. OMNIUM COLONIAL, 8, Rossini. — Transformation en soc. anon — Capital fixé à 4.370.000 fr. — 12 oct. 1926. — *Petites Affiches*.

Divers
OMNIUM COLONIAL
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

Le capital a été porté à 12 millions de francs. L'assemblée extraordinaire du 17 novembre 1925 a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement.

(*Les Archives commerciales de la France*, 10 décembre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite OMNIUM COLONIAL, 8, Rossini. — Capital porté 1926. de 4.370.000 fr. à 12.000.000 fr. — 17 nov. 1926. — *Petites Affiches*.

PRISE DE CONTRÔLE DE LA [COMPAGNIE FRANCO-MALGACHE D'ENTREPRISES](#)
ET DE SA FILIALE, LA [COMPAGNIE CÔTIÈRE DE MADAGASCAR](#)



Coll. Jacques Bobée

OMNIUM COLONIAL

Société anonyme au capital : 12 millions de fr.
divisé en 24.000 actions de 500 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 2 décembre 1926

Capital porté à 18.000.000 de fr.
par décision des assemblée générales
extraordinaire des 20 juillet et 19 août 1927

ACTION B

Statuts déposés en l'étude de M^e Robineau, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Roger Trousselle
Par délégation du conseil d'administration (à droite) : ?
Paris, le 31 janvier 1927

Imp. E. Puyfourcat fils et C^{ie}, 12, rue Grange-Batelière - Paris

(Les Archives commerciales de la France, 8 février 1927)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie CÔTIÈRE DE MADAGASCAR*, 14, Vézelay. — Transfert du siège, 13, bd Haussmann ¹. — 10 janvier 1927. — *Journal spécial des Sociétés*.

PARIS. — Modification. — Soc. dite OMNIUM COLONIAL, 8, Rossini. — Transfert du siège, 13, bd Haussmann. — 11 janvier 1927. — *Journal Spécial des Sociétés*.

Omnium Colonial
Ce qu'on dit en Bourse
(*La Liberté*, 4 mai 1927)

Les actions de l'Omnium colonial donnent lieu depuis quelques jours, au marché hors cote, à des achats de très bonne qualité aux environs du cours de 1.100 francs.

Cette faveur est justifiée par la hausse très importante dont viennent d'être l'objet les parts Franco-Malgache, que l'Omnium Colonial possède en majeure partie. D'autre part, l'Omnium, a aussi en portefeuille un fort paquet d'actions Minière du Nord et des Alpes, lesquelles ont très sensiblement progressé depuis quelques mois, en raison des belles perspectives d'avenir que leur assure l'industrie de produits chimiques des terres rares.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Omnium colonial
(*Le Temps*, 1^{er} août 1927)

Cette société, constituée le 10 juin 1926, sous la forme de société à responsabilité limitée au capital de 1.800.000 francs, après un premier exercice de huit mois se soldant en bénéfices, s'est transformée en société anonyme en octobre 1926, au capital de 4.370.000 francs par incorporation d'une partie des bénéfices. Le capital était porté en novembre de la même année à 12 millions, divisés en 24.000 actions de 500 francs, jouissance 1^{er} octobre 1926. Le deuxième exercice se clôturera le 31 décembre 1927.

L'assemblée extraordinaire du 20 juillet dernier a décidé la création de 12.000 actions nouvelles, jouissance du 1^{er} juillet 1927, portant ainsi le capital à 18 millions. Le conseil, dans son rapport, fournit les indications suivantes :

Bien que la trésorerie dont la société dispose soit suffisante, il est envisagé des développements importants des principales entreprises coloniales dans lesquelles elle est intéressée. La nouvelle émission permettra à la société d'accomplir par ses propres moyens les opérations financières auxquelles ces affaires doivent donner lieu, et que les relations que le conseil s'est assurées dans le monde colonial lui ont permis d'étudier et de préparer.

Les nouvelles actions sont à vote plural. Cette forme des actions nouvelles est commandée par le danger que pourrait présenter, d'un côté, la dislocation d'une majorité dont le rôle essentiel est de maintenir l'activité sociale dans un programme

¹ Siège de la Compagnie occidentale de Madagascar, puis de la Compagnie franco-malgache d'entreprises (CFME).

constant et de longue haleine et, d'autre part, la mainmise possible, par des groupes étrangers, sur certaines des entreprises dont l'avenir s'annonce brillant et qui peuvent présenter à un moment donné un intérêt national.

Afin de tenir compte des résultats déjà obtenus et pour que les actionnaires anciens ne soient pas lésés dans la part qui leur revient sur ces résultats, l'émission des 12.000 actions nouvelles se fera à 750 francs, soit avec une prime de 250 francs. Cette prime est justifiée du fait que les actions nouvelles participeront aux bénéfices de l'exercice en cours, à partir du 1^{er} juillet 1927.

Les actions anciennes seront dénommées actions B ; les actions nouvelles seront dénommées actions A. Les actions B conserveront dans les assemblées les droits de vote qui leur sont reconnus par les statuts actuels. Les actions A disposeront de cinq voix dans les assemblées extraordinaires et chaque porteur d'actions A aura autant de fois cinq voix dans les assemblées ordinaires qu'il possédera de fois dix actions.

De plus, en ce qui concerne la répartition des bénéfices, les actions B auront droit à un premier dividende de 8 % après prélèvement de la réserve légale, même si les bénéfices étaient insuffisants pour assurer la distribution de ce premier dividende de 8 % à la fois aux actions A et aux actions B.

Conformément à l'article 7 des statuts, la souscription aux 12.000 actions nouvelles sera réservée aux actions anciennes, à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes. Un délai de quinze jours sera imparti aux anciens actionnaires pour exercer leurs droits.

Omnium Colonial
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 août 1927)

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 19 août, au siège social, a ratifié l'augmentation de capital de 12 à 18.000.000 de francs. En conséquence, le capital actuel de la Société est de 28 millions de francs, divisé en 24.000 actions B de 500 francs, et 12.000 actions A de 500 francs. Ces dernières auront droit à 5 voix dans les assemblées et porteront jouissance du 1^{er} juillet 1927. Tous les porteurs d'actions anciennes, n° 1 à 24.000, sont invités à présenter leurs titres au siège social, 13, boulevard Haussmann, pour y faire apposer un timbre mentionnant l'augmentation de capital et leur nature : actions B.

Omnium Colonial
(*La Liberté*, 18 avril 1928)

L'assemblée ordinaire, tenue le 16 avril, sous la présidence de M. Roger Trousselle, a approuvé les comptes du deuxième exercice social, clos le 31 décembre 1927, se soldant par un bénéfice net distribuable de 2.345.034 fr. En voici la répartition ; Réserve légale, 117.256 fr. ; Dividende des actions A et B, 1.440.000 francs ; à la Réserve spéciale, 500.000 francs ; Report à nouveau, 287.782 francs.

Le dividende brut, fixé à 50 fr. par action A et 20 fr. par action B, sera mis en paiement, moins déduction des impôts, à partir du 1^{er} mai prochain, contre remise du coupon n° 2.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs de MM. Francis Toudet ², Étienne Naujac ³, docteur Erzbischoff ⁴ et Roger Trousselle.

Le portefeuille social comprend notamment des titres de la Franco-Malgache d'Entreprises, de la Compagnie Côtière de Madagascar, des Comptoirs Sénégalais. La société possède encore des participations dans un certain nombre d'entreprises coloniales et métropolitaines, donnant des résultats intéressants.

Omnium Colonial
Ce qu'on dit en Bourse
(*La Liberté*, 17 mai 1928)
article dithyrambique

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4101315t/f5.item.r=%22Omnium%20Colonial%22.zoom>

Omnium colonial
(*Le Journal des finances*, 18 mai 1928)

Les actions B de l'Omnium colonial, introduites récemment à la Cote officielle — où elles figurent parmi les valeurs de banques — se traitent actuellement à 1.600, ce qui est, d'ailleurs, leur cours d'introduction. Il est probable qu'elles auraient déjà profilé plus largement des meilleures tendances générales, n'était le manque d'organisation matérielle de la Bourse qui fausse les négociations.

L'Omnium colonial a été fondé, en 1926, par un groupe de personnalités très actives et particulièrement compétentes en matière d'entreprises coloniales. Le cadre dans lequel peut s'exercer son activité est vaste ; l'omnium facilite la création d'entreprises nouvelles ou aide à l'extension d'affaires déjà existantes.

Selon les circonstances, il conserve ou non un intérêt dans les entreprises auxquelles il s'est intéressé. Il exerce en quelque sorte le rôle d'un « trust ».

Son capital, fixé à l'origine à 1.800.000 fr., a été porté, peu après, à 2.750.000 fr. par distribution d'actions gratuites et de là, parallèlement au développement des opérations engagées, est passé, en quelques rapides étapes, à son chiffre présent de 18 millions ; il est représenté par 36.000 actions de 500 fr. dont 12.000 A (à vote plural) et 24.000 B. Ces dernières seules sont cotées. Sauf prélèvements statutaires habituels, les bénéfices reviennent intégralement aux actionnaires. Il n'existe pas, en effet, de parts de fondateur.

La répartition des actions gratuites avait été effectuée grâce à l'incorporation des bénéfices du premier exercice clos le 30 septembre 1926 ; pour le second exercice, terminé le 31 décembre 1927, les bénéfices, établis après amortissements avant inventaire, se sont élevés à 2.345.000 fr., permettant la répartition d'un dividende de

² Francis Toudet : de Saint-Brieuc, créateur en 1912 la Ligue de Bretagne (sports), cité à l'ordre de l'armée comme sous-lieutenant au 30^e régiment d'infanterie (août 1918), directeur au Cameroun de la Cie Humarau (*Les Annales coloniales*, 4 décembre 1922), administrateur-directeur de la Société des caoutchoucs et cacao du Cameroun et administrateur de la Bongola-Lokundji-Nyong, chef de la Main-d'œuvre immigrée sous Vichy.

³ Étienne Naujac (Saint-Geniez, 1885-Saint-Geniez, 1949) : banquier. Administrateur, puis président des Anciens Éts Gasse frères, fabrique de draps et nouveautés à Elbeuf.

⁴ Paul Alexandre Erzbischoff (Drulingen, 1876-Paris, 1969) : urologue à Paris. Commandeur de la Légion d'honneur (1937) : Chirurgien consultant des maladies des organes génito-urinaires du ministère des colonies depuis 1930.

50 fr. aux actions B (soit *prorata temporis*, 30 fr. par action A) tout en affectant 617.000 francs aux réserves. et .en reportant à nouveau 288.000 francs.

Le dernier bilan de l'Omnium colonial, établi au 31 décembre, traduisait une liquidité exceptionnelle. Le passif ne comportait aucun poste d'exigibilités, immédiates ou à terme, tandis que l'actif alignait plus de 4 millions et demi de disponibilités (caisse et banque), 583.000 francs de comptes courants créditeurs et d'avances aux filiales, et, enfin, un ensemble de plus de 13 millions de portefeuille et participations.

C'est dans ce poste essentiel que viennent se réunir une partie des éléments de bénéfices futurs de l'Omnium colonial. D'après les indications fournies par le conseil à l'assemblée du 16 avril, il est évalué avec la plus grande prudence ; les valeurs qu'ils renferment sont inscrites pour leur prix d'achat, prix très inférieur à celui auquel elles auraient pu être évaluées, d'après les transactions effectuées en Bourse à la fin de l'année dernière. Le détail de sa composition n'est pas connu. On sait seulement qu'il comprend une forte proportion d'actions et de parts de la Société franco-malgache d'entreprises, affaire dont nous avons récemment fait ressortir les perspectives nouvelles.

Conduit par des personnalités qui ont donné des preuves de leur habileté, l'Omnium colonial, dont la courte existence a été jusqu'ici heureuse, devrait pouvoir continuer à occuper une place de bon plan dans l'organisation de notre empire colonial. Son évolution sera intéressante à suivre.

Omnium colonial
(*Le Journal des débats*, 28 mai 1928)

Parmi les valeurs coloniales, l'Omnium colonial, poursuivant son mouvement de progression, s'avance à 1.570.

Si la situation de cette société, telle qu'elle ressortait du bilan au 31 décembre 1927, était déjà très satisfaisante, cette situation s'est encore sensiblement améliorée au cours des quatre premiers mois de l'exercice 1928.

Nous croyons savoir qu'au 30 avril, les bénéfices nets encaissés et distribuables sont déjà supérieurs à ceux de l'exercice 1927 tout entier et les disponibilités particulièrement abondantes.

Mais le fait qui témoigne le mieux de la prospérité de la société, c'est l'importance prise par le portefeuille dont l'évaluation est manifestement inférieure à la réalité. Le chiffre pour lequel il est porté ne tient pas compte des plus-values exceptionnelles prises par les valeurs qui le composent.

Il comprend notamment une grande partie des actions et des parts de la Compagnie franco-malgache d'entreprises

.....

OMNIUM COLONIAL
(*Le Journal des débats*, 26 juin 1928)

Les bénéfices nets encaissés au 31 mai, soit après cinq mois d'exercice, dépasseraient le double de ceux réalisés pendant l'exercice 1927 tout entier.

COMMUNIQUÉ FINANCIER

OMNIUM COLONIAL
(Recueil des assemblées générales, 31 mai 1928)

Société anonyme créée le 10 février 1926, sous forme de société à responsabilité limitée, transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale constitutive du 12 octobre 1926, suivant statuts déposés chez M^e Robineau, notaire à Paris.

Durée. — 50 années qui ont commencé à courir le 1^{er} janvier 1926.

Objet. — La société a pour objet de faire pour elle-même ou pour le compte de tiers en participation, tant en France qu'aux colonies et à l'étranger, toutes opérations de constitutions de sociétés, toutes souscriptions, soumissions et émissions et, généralement, toutes opérations, sans exception, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières et, subsidiairement, toutes opérations de banque, Bourse et commission.

Capital. — Fixé à l'origine à 1.800.000 fr. divisé en 180 parts de 10.000 fr. ; il a été porté :

à 4.370.000 fr. en 8.740 actions de 500 fr., entièrement libérées, le 12 octobre 1926 ;

à 12 millions de francs, divisé en 24.000 actions de 500 fr., entièrement libérées, le 17 novembre 1926.

Le 19 août 1927, l'assemblée générale a porté le capital à 18 millions de francs par création de 12.000 actions nouvelles dénommées actions « A », les 24.000 actions anciennes étant dénommées actions « B ».

Depuis le 10 mai 1928, les 24.000 actions B de 500 fr. sont inscrites à la Cote officielle au comptant.

Premiers cours coté :

Actions B (ex-c. 2, jouissance mai 1928) 1.600 00

Exercice. — Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblées générales. — Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale chaque année, par le conseil, dans le courant du semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Pour assister aux assemblées il faut être porteur d'au moins 10 actions de la catégorie A ou B. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il représente de fois deux actions A ou dix actions B.

Répartition des bénéfices. — 1^o 5 % à la réserve légale ; 2^o La somme nécessaire pour payer d'abord et par préférence aux actions « B » et ensuite aux actions « A » un premier dividende de 8 % ; 3^o Sur l'excédent, 5 % sont attribués à la direction et 10 % au conseil d'administration.

85 % sont attribués aux actions « A » et « B » sans distinction.

Toutefois, l'assemblée générale a le droit de décider le prélèvement, sur le solde des bénéfices, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau, soit pour constituer des réserves.

Répartitions. — Exercice 1926. La société étant encore sous forme de société à responsabilité limitée au capital de 1.800.000 francs divisé en 180 parts de 10.000 francs, il a été réparti 13.000 francs par part de 10.000 francs.

Exercice 1927, Coupon n^o 2, action B, n^o 1 à 24.000.

Brut, 50 francs : net, 39 fr. 30. Coupon n^o 2, action A, n^o 24.001 à 36.000. Brut, 20 francs ; net, 15 fr. 65.

Le coupon n^o 2 est payable depuis le 1^{er} mai 1928 au siège de la Société : 13, boulevard Haussmann, Paris.

Siège social. — 13, boulevard Haussmann, Paris.

Service financier. — Au siège : 13, boulevard Haussmann, Paris.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1927 (en fr.)

	AVANT REPARTITION	APRÈS REPARTITION
ACTIF.		
Mobilier	73.281 90	1 00
Caisse et Banques	4.052.772 06	4.052.772 06
Portefeuille	12.765.767 65	12.765.767 65
C. C.	1.577.080 45	1.577.080 45
Filiales	2.806.508 83	2.806.508 83
Participations	580.000 00	580.000 00
Impôts à recouvrer	308.894 43	
	<u>22.164.305 32</u>	<u>21.782.129 99</u>
PASSIF.		
Capital	18.000.000 00	18.000.000 00
Dépôts	665.507 67	665.507 07
Amortissement mobilier	73.280 90	—
Prime d'émission	927.918 45	927.918 45
Réserve légale	152.564 35	269.816 05
Réserve supplémentaire	—	500.000 00
P. P.	2.345.034 55	—
Report à nouveau	—	287.782 85
Coupons à payer	—	1.131.105 57
	<u>22.164.305 32</u>	<u>21.782.129 99</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais généraux	400.997 80
Amortissement mobilier	73.280 90
Jetons de présence	64.000 00
P. P.	2.345.034 55
	<u>2.883.313 25</u>
CRÉDIT	
Bénéfice sur ventes de titres	1.989.287 90
Bénéfice sur participations	446.006 25
Intérêts et agios	250.267 80
Commissions	160.900 45
Report de l'exercice 1926	36.850 85
	<u>2.883.313 25</u>

Conseil d'administration. — MM. Roger Trousselle (off. LH), membre du Conseil Supérieur des Colonies, président ; Albert Morillon ⁵ (off. LH), de la maison Morillon, Corvol et Cie, membre du Conseil supérieur des travaux publics, vice-président de la Compagnie générale de traction des voies navigables, vice-président ; Ernest Durand, administrateur délégué de la Compagnie franco-malgache d'entreprises et de la Compagnie côtière de Madagascar, administrateur-délégué ; André Michel ⁶, administrateur de sociétés, administrateur ; Marcel Becker ⁷, administrateur de sociétés, administrateur ; François Combes ⁸ (chev. LH), ancien receveur des Finances, administrateur ; Étienne Naujac, banquier, administrateur des Établissements Gasse frères, administrateur ; Julien Maigret ⁹, conseiller du Commerce extérieur, administrateur de sociétés, administrateur ; Docteur Paul Erzbischoff (off. LH), administrateur.

Petites histoires financières
OMNIUM COLONIAL
et
FRANCO-MALGACHE
(*L'Écho de Tananarive*, 28 juin 1928)

Sous ce titre « Hors Cote Bourse Paris » (n° du 15 mai) écrit un article sévère que nous reproduisons plus loin.

Elle a beau changer de nom, d'étiquette, de directeur et de personnel comme une élégante change de toilette ou de chemise, il y aura toujours autour de cette ex-Cie Occidentale une ambiance néfaste qui, de tout actionnaire, fera une victime.

.....
Un certain M. [Ernest] Durand est passé en courant d'air et de son passage ultra rapide, il prétend avoir rapporté une documentation assez précise pour pouvoir remettre tout d'aplomb et donner à cette affaire une impulsion telle que les actionnaires vont pouvoir enfin toucher de gros dividendes.

.....
Pour en revenir à l'article du journal financier, nous, qui en savons plus que lui, ne pouvons que le féliciter de mettre le public métropolitain en garde et cela dans l'intérêt de la colonie dont la réputation n'a eu que trop à souffrir déjà des agissements équivoques de certains financiers.

L'OMNIUM COLONIAL et sa filiale la FRANCO-MALGACHE
(*Hors Cote Bourse Paris*, 15 mai 1928)

⁵ Albert Morillon (1874-1940) : nous le retrouverons président de la Cie franco-malgache d'entreprises.

⁶ André Michel : de la Cie côtière de Madagascar, des Caoutchoucs et cafés du Cameroun, e la Cie franco-malgache d'entreprises.

⁷ Marcel Becker : issu des Caoutchoucs et cacaos du Cameroun. Éphémère administrateur de la Cie occidentale de Madagascar.

⁸ François Jean Marie Julien Joseph Louis Combes : né le 21 août 1875 à Lisle-sur-Tarn (Tarn). Chevalier de la Légion d'honneur du 10 avril 1925 : receveur percepteur à Paris. Administrateur de la Cie franco-malgache d'entreprises.

⁹ Julien Maigret : né en 1878 à Charleville. Agent général de Cie forestière Sangha-Oubangui. Conseiller du commerce extérieur (1923). Commissaire aux apports lors de la constitution des Caoutchoucs et cacaos du Cameroun. Chef de la rubrique coloniale au poste national de la Tour Eiffel, collaborateur de la Dépêche coloniale illustrée...Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 août 1930).

Certaines agences, en annonçant l'introduction à 1600 fr., à la Côte officielle du comptant, des actions de l'Omnium colonial, déclarent que l'évaluation du portefeuille a été faite modérément et ajoutent que « l'Omnium possède notamment une grande partie des actions et des parts de la Franco-Malgache d'Entreprises ».

Cet aveu, dénué d'artifice, démontre péremptoirement que, malgré toute la publicité faite jusqu'ici, le public n'a pas mordu au piège qui lui était tendu et n'a [pas] acheté les titres de la Franco-Malgache. Et cela explique la facilité avec laquelle on a manipulé les cours des actions et ses parts. Devant la carence du public, on essaie maintenant de le lui faire avaler par le moyen de [...] la cotation des actions de l'Omnium colonial »

Il y a bien peu de chance pour que l'on y réussisse, car si le public n'a pas admis que les actions « Franco-Malgache » pussent valoir cinq fois le pair et les parts 12.000 fr., il ne ratifiera pas davantage le cours de 1.000 fr. pour l'Omnium colonial, puisque, du propre aveu de cette dernière société, ce sont les titres de la Franco-Malgache qui constituent son plus beau fleuron.

Il serait pour le moins séant de se tenir dans une expectative prudente tant que l'assemblée générale des actionnaires de la Franco-Malgache, convoquée pour le 23 mai, n'aura pas eu lieu et que les résultats de cette assemblée, qui pourrait bien ne pas se passer dans le calme le plus parfait, ne seront pas connus.

.....

OMNIUM COLONIAL
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1928)

L'Omnium colonial termine soutenu à 1.293 francs. On sait que ces titres ont touché pour l'exercice 1927 un dividende de 50 francs qui leur assure un revenu déjà intéressant. Pour l'exercice en cours, on peut escompter une forte progression des bénéfices. L'Omnium colonial gère un portefeuille comprenant notamment des actions et des parts de la Franco-malgache d'Entreprises*, lesquelles se traitent à 325 francs et 9.850 francs respectivement.

Annuaire Desfossés 1929, p. 292 :
OMNIUM COLONIAL
R. Trousselle, A. Morillon, E. Durand, A. Michel, M. Becker, F. Combes, E. Naujac, F. Toudet, P. Erzabischoff, J. Maigret.

FRANCO-MALGACHE D'ENTREPRISES*
(*Le Journal des débats*, 10 février 1929)

L'assemblée générale extraordinaire, tenue le 8 février, a régularisé l'augmentation de capital de 10 à 25.000.000 de francs par émission de 125.000 actions de 100 francs souscrites en espèces et 25.000 actions de 100 francs, remises à l'Omnium colonial en rémunération d'apports en nature.

OMNIUM COLONIAL
(*Le Journal des débats*, 30 juillet 1929)

Le compte de profits et pertes au 31 décembre 1928, qui sera présenté à l'assemblée du 9 août, fait apparaître, après affectation aux amortissements de 1.500.490 fr. et sous déduction des charges, un bénéfice net de 4.769.313 francs, contre 2.345.034 francs. Le dividende qui sera proposé n'est pas encore fixé. On sait que, l'an dernier, il avait été réparti 50 fr. aux actions B et 20 fr. aux actions A.

OMNIUM COLONIAL
(*Le Journal des finances*, 2 août 1929)

Le compte de profits et pertes de l'Omnium colonial au 31 décembre 1928 fait apparaître un bénéfice brut de 6.914.181 fr. contre 2.685.560 fr., laissant, après affectation aux amortissements de 1.500.490 fr. contre 73.280 fr. et, sous déduction des charges, un bénéfice net de 4.769.313 fr. contre 2.345.034 francs. Le dividende qui sera proposé à l'assemblée du 9 août n'est pas encore fixé. L'an dernier, il avait été réparti 50 francs aux actions B et 20 francs aux actions A.

Assemblées générales
Omnium colonial
(*La Liberté*, 17 août 1929)

L'assemblée générale ordinaire, présidée par M. Trousselle, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant, après 1.397.049 fr. 65 d'amortissement sur portefeuille, par un bénéfice net de 4.769.313 fr. 18. dont 287.782 fr. 85 ,de reliquat antérieur. Une somme de 1 million de francs a été portée à la réserve et 1.061.762 fr. 83 ont été reportés à nouveau. Le dividende brut a été fixé à 60 francs par action, sur lequel un acompte de 40 francs a déjà été versé. Paiement . du solde, soit 20 francs brut, tant pour les actions A, que pour les actions B, à partir du 1^{er} septembre, sous déduction des impôt.

Le rapport du conseil signale la bonne marche des deux filiales de Madagascar : Compagnie franco-malgache d'entreprises et Compagnie côtière de Madagascar. D'autres filiales seraient à l'étude pour la mise en valeur des cultures riches auxquelles se prêtent particulièrement, de vastes et fertiles domaines. Des participations ont, également: été prises dans des entreprises métropolitaines, dont l'objet est en relations étroites avec les premières.

AU GRAND-PALAIS
Les Salons nautique et des sports
(*La Liberté*, 20 décembre 1929)

Manifestations diverses

10 h. 30 : séance de gala au cinéma du Grand-Palais, organisée par l'Omnium colonial.

La semaine dramatique
Odéon : Le Beau Métier, comédie en quatre actes de M. Henri Clerc.

(Le Journal des débats, 30 décembre 1929)

[...] En échange d'une approbation qu'il peut donner sans honte, on offre à Barrail le poste d'administrateur délégué de l'Omnium colonial, c'est-à-dire une situation considérable et bientôt la fortune. [...]

OMNIUM COLONIAL
(Le Journal des débats, 26 juin 1930)

Les comptes de l'exercice 1929 se soldent par un bénéfice net de 705.216 francs, contre 4.481.530 fr., ce qui forme, avec le report antérieur, un solde disponible de 1.766.978 fr., au lieu de 4.769.313 francs.

(Le Journal des finances, 27 juin 1930)

L'Omnium colonial n'a obtenu en 1929 qu'un bénéfice de 705.216 francs contre 4.431.530 fr. en 1928. Le conseil n'a pas encore pris de décision quant à la répartition ; rappelons que l'an dernier, il avait été distribué un dividende de 60 fr. par action.

OMNIUM COLONIAL
(Le Temps, 5 juillet 1930)

Le bénéfice net de l'exercice 1929 s'élève à 705.216 francs contre 4.481.530 francs pour 1928. On ne connaît pas encore le projet de répartition qui sera proposé à la prochaine assemblée. L'année dernière, il avait été distribué 60 francs par action.

OMNIUM COLONIAL
(Le Temps, 12 juillet 1930)

L'assemblée du 10 juillet a décidé d'affecter le bénéfice de 1929, soit 705.216 francs, à un compte d'amortissement du portefeuille.

OMNIUM COLONIAL
(Le Journal des débats, 12 juillet 1930)

Les comptes de l'exercice 1929, annoncés dans nos « Informations » du 26 juin dernier, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire tenue, le 10 juillet. Rappelons que le solde bénéficiaire, report antérieur compris, ressort à 1.766.978 francs au lieu de 4.769.313 francs pour l'exercice précédent. Sur la proposition du conseil, l'assemblée a décidé d'affecter ce solde à un compte d'amortissement du portefeuille.

« L'exercice écoulé, lit-on dans le rapport, n'a pas répondu aux espérances du conseil en raison, d'une part, de la crise boursière qui a sévi sur le marché, et, d'autre part, de la crise économique qui a atteint les affaires coloniales. »

OMNIUM COLONIAL
(*Le Journal des débats*, 7 août 1930)

L'assemblée extraordinaire, qui devait se tenir le 5 août, a été reportée, faute de quorum, au 26 courant. Plusieurs actionnaires, hors séance, ayant demandé au président s'il ne lui serait pas possible de leur donner quelques indications sur l'opération pour laquelle l'assemblée avait été convoquée, ce dernier a déclaré :

1° Que l'attribution aux actionnaires de titres en portefeuille porterait sur une attribution de parts de fondateur de la Société des chaux et ciments de Madagascar, lesquelles constituent une partie de la rémunération de l'Omnium colonial pour son concours dans cette affaire.

Cette attribution, réservée aux actionnaires actuels de l'Omnium colonial, doit permettre de compenser l'amortissement qui sera pratiqué sur le nominal des actions, afin de tenir compte de la baisse d'ailleurs injustifiée aux cours actuels des valeurs en portefeuille.

2° Que l'augmentation de capital serait réservée aux actionnaires, et, au besoin, garantie par un groupe nouveau.

3° Que les anciens actionnaires, dans la mesure où ils pourraient user de leur droit de souscription, trouveraient un avantage certain dans l'opération proposée ; non seulement, il n'est rien distraité du portefeuille ancien, mais le produit de l'augmentation de capital doit permettre de le valoriser, notamment, par la mise en œuvre de la nouvelle affaire de ciments, laquelle, après une étude approfondie d'un groupe particulièrement compétent, se présente sous d'heureux auspices.

De plus, l'opération permettra, éventuellement, d'apporter à l'Omnium colonial de nouveaux concours et des éléments d'activité dans d'autres régions.

COFONDATEUR DE LA [SOCIÉTÉ DES CHAUX ET CIMENTS DE MADAGASCAR](#)

Omnium colonial
(*Les Annales coloniales*, 9 septembre 1930)

Extraord. 15 sept., 19, rue Blanche, 10 h. 30. Réduct. et augmentation du capital.

Omnium colonial
(*Le Journal des débats*, 17 septembre 1930)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 15 courant, a voté l'attribution aux actionnaires de 6.000 parts de fondateurs de la Société des chaux et ciments de Madagascar, et l'unification des deux catégories de titres existants A et B par suppression notamment du droit de vote spécial attaché aux actions A.

Elle a également décidé la réduction du capital de 18 millions de francs à 4.000.000 fr. et sa réaugmentation à 18 millions de francs.

Les actionnaires ont enfin donné au conseil l'autorisation de porter le capital en une ou plusieurs fois à 50 millions de francs.

Les porteurs d'actions A et B, convoqués pour le même jour en assemblées spéciales, à l'effet de ratifier respectivement toutes ces décisions, n'ont pu se réunir faute de *quorum*.

Omnium colonial
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1930)

L'assemblée extr. du 15 sept. a décidé ; 1° l'attribution aux porteurs de 36.000 actions, de 6.000 parts Sté des chaux et ciments de Madagascar faisant partie de l'actif soc. de la Sté, soit 1 part pour 6 act. Omnium colonial ; 2° l'unification des titres A et B ; 3° la réduction du cap. soc. de 18.000.000 fr. à 4.500.000 fr. par diminution du nominal des act. de 600 à 125 fr. ; 4° la réaugmentation du cap. jusqu'à 18.000.000 à nouv. par émission de 108.000 act. nouv. ord. de 125 fr. émises à 160 fr. ; 5° l'autorisation pour le conseil de porter le capital en une ou plusieurs fois, à 50.000.000 fr.

.....
Omnium colonial. Faute de *quorum*, les assemblées spéciales des porteurs d'actions A et B sont reportées à une date ultérieure.

Omnium colonial
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 octobre 1930)
(*La Journée industrielle*, 14 octobre 1930)
(*Les Annales coloniales*, 14 octobre 1930)

L'augmentation de capital serait garantie par un groupe comprenant, entre autres : Comptoir financier et de crédit ; Banque Adam ; Banque Charpenay ; Banque de Genève , Grosos et fils [Le Havre], Banque régionale du Centre ; Société financière générale, Worms et Cie.

MM. baron A. Reille ¹⁰, Merceron-Vicat ¹¹, marquis de Solages ¹², Vadon ¹³, Charpenay ¹⁴, Ferdinand Gros ¹⁵, de Waru ¹⁶, vicomte de Bressieux ¹⁷, Worms et Cie ¹⁸, Anduze-Faris ¹⁹ entreraient au conseil.

OMNIUM COLONIAL
(La Cote de la Bourse et de la banque, 16 octobre 1930)

MM. les actionnaires sont informés que : 1° Le coupon n° 5 des actions n° 1 à 38.000 sera détaché à partir du 18 octobre 1930 ; les porteurs recevront en échange un récépissé nominatif constatant leur droit à la remise des parts Chaux et Ciments de Madagascar dans proportion de une part pour six coupons n° 5 ; 2° Il sera procédé à une augmentation de capital de 13.500.000 francs par émission de 108.000 actions nouvelles ordinaires de 125 fr.

Conditions de l'émission : À titre irréductible : 3 actions nouvelles pour une ancienne. La souscription sera ouverte le 16 octobre et clôturée le 5 novembre 1930. Prix d'émission : 150 fr. Les actions nouvelles, à partir de leur création, assimilées aux actions représentant le capital actuel.

Le montant des actions nouvelles sera payable, à savoir : moitié du capital nominal, plus la prime, soit 87 fr. 50, à la souscription, le surplus aux époques fixées par le conseil d'administration et au plus tard le 31 décembre 1930. L'exercice du droit de souscription se justifiera par le détachement du coupon n° 6. Cotation : l'inscription à la cote sera demandée, après la libération totale qui assimilera les titres nouveaux aux titres déjà cotés.

La notice prescrite par la loi a été insérée au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 13 octobre 1930.

Les souscriptions seront reçues à partir du 16 octobre, au siège social à l'Omnium colonial, 13, boulevard Haussmann à Paris.

¹⁰ Amédée Reille (1871-1944) : des Forges d'Alais, de la Caisse commerciale et industrielle de Paris, de la Banque Privée Lyon-Marseille, de la calamiteuse Cie générale des tabacs, etc. Ancien député du Tarn (1899-1914).

¹¹ Joseph Merceron-Vicat : des Ciments Vicat, à Grenoble, et des Chaux et ciments de Madagascar.

¹² Thibault de Solages (1889-1972) : fils aîné de Jérôme (1862-1927) et d'une sœur d'Amédée Reille. Lui-même épouse la sœur aînée de Robert de Bressieux (ci-dessous). Héritier des Mines de Carmaux. Administrateur délégué (1921), puis président (1944) de la Compagnie générale industrielle. Voir [encadré](#).

¹³ Joseph Vadon, de la Banque régionale du Centre, qui côtoyait Amédée Reille au Crédit franco-marocain et à la Sté pyrénéenne d'énergie électrique.

¹⁴ Georges Charpenay : banquier grenoblois impliqué dans les Chaux et ciments de Madagascar.

¹⁵ Ferdinand Gros (1883-1954) : polytechnicien, administrateur d'une quarantaine de sociétés, président de l'Azote français. Voir [encadré](#).

¹⁶ Probablement Gustave de Waru, des Charbonnages de Pobédénko et de la S.A. de contrôle et d'administration fiduciaire, côtoyant Amédée Reille au conseil de Toulousaine du Bazacle (électricité).

¹⁷ Robert de Bressieux (1904-1967) : administrateur de plusieurs sociétés en Guinée, dont la Yonia Kolenté), de la Société d'exploitation forestière (Côte d'Ivoire), de la Société africaine française de représentations industrielles et commerciales (AFRIC), et plus tard, de par son mariage avec Jeanne Chanove, des Houillères de Dombrowa et de la Huta-Bankova.

¹⁸ Worms venait de racheter la Havraise Péninsulaire, desservant Madagascar.

¹⁹ Gustave Anduze-Faris (1892-1965) : polytechnicien, lieutenant de vaisseau. Administrateur de la Havraise Péninsulaire (juin 1930), président de la Cie franco-malgache d'entreprises, administrateur de la Régie Air-Afrique (1937), président des Messageries maritimes (1948-1961), puis de la Ce générale transatlantique (1962-1963).

OMNIUM COLONIAL
(*Le Petit Bleu*, 16 octobre 1930)

Il faut que la situation soit bien médiocre pour que tant d'interventions soient nécessaires pour renflouer cette société.

Dans la seconde quinzaine de septembre dernier, la *Tendance*, signalant que le président du conseil d'administration de l'Omnium colonial s'était refusé à faire connaître le groupe qui garantissait l'augmentation de capital, ajoutait cette indication qu'une enquête rapide lui avait permis d'obtenir :

« Ce groupe, étroitement lié à la Banque Bouilloux-Lafont, comprend, entre autres, le baron Reille, les Charpenay, de Grenoble, et M. Joseph Merceron-Vicat, président des Ciments Vicat. »

La *Tendance* avait raison, puisque l'on a appris depuis que l'augmentation du capital de 13.500.000 francs, décidée par l'assemblée extraordinaire du 15 septembre 1930. après réduction du capital existant de 18 millions à 4 millions 1/2, serait garantie par un groupe de banques parmi lesquelles on comptait le Comptoir financier et de crédit, la Banque Adam, la Banque Charpenay, la Banque de Genève, Grosos et Fils, la Banque Régionale du Centre, la Société financière générale et la maison Worms et Cie, et que, parmi les nouveaux membres appelés à entrer dans le conseil de l'Omnium colonial figuraient MM. le baron A. Reille, Merceron-Vicat, le marquis de Solages, Vadon, Charpenay, Ferdinand Gros, de Waru, le vicomte de Bressieux, Anduze-Faris et un représentant de la maison Worms et Cie.

Cela fait beaucoup de concours, mais cela n'en fait pas trop pour une société qui a tant besoin de protections et de soutiens, pour ramener la confiance... si c'est possible, après un air d'accordéon qui équivaut à une amputation des trois quarts du capital nominal et qui constitue une perte beaucoup plus lourde pour les acheteurs à 1.600 francs, lors de l'introduction à la cote officielle il y a deux ans, et très lourde encore pour les acheteurs de l'an dernier, où les cours extrêmes furent 1.435 et 865 francs, alors que le titre ne se tient plus qu'au-dessous de 300 francs en dernier lieu.

(Les Archives commerciales de la France, 20 octobre 1930)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc. dite OMNIUM COLONIAL, 13, bd Haussmann. — 6 oct. 1930. — *Journal Spécial des Sociétés*. (pub. du 13 oct. 1930).

Omnium colonial
(*La Journée industrielle*, 29 novembre 1930)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, sous la présidence de M. E. Durand, président du conseil d'administration, a régularisé l'augmentation du capital social de 13.500.000 fr., réalisée par l'émission et la souscription au prix de 150 fr. l'une, soit avec une prime de 25 fr. de 108.000 actions d'un nominal de 125 fr. chacune. Elle a également constaté le versement des deux premiers quarts, plus l'intégralité de la prime, soit 87 fr 50 par titre.

Le capital social, qui avait été d'abord réduit, à la suite d'une précédente décision, de 18 millions de francs à 4.500.000 francs, se trouve, en conséquence, reporté à son chiffre antérieur de 18 millions de francs.

L'assemblée a, enfin, pris acte de la démission de l'ancien conseil et nommé administrateurs, pour la durée expirant à l'assemblée qui statuera sur l'exercice donc en 1932 : le baron Amédée Reille, le marquis Thibaut de Solages, MM. Ernest Durand, Gustave Anduze-Faris, le vicomte Robert de Bressieux, MM. Georges Charpenay, Michel Goudchaux, Ferdinand Gros, Georges Moulun, Albert Morillou, Vicat [Merceron-Vicat], Gustave de Waru.

OMNIUM COLONIAL
(*Le Journal des débats*, 30 novembre 1930)

L'assemblée extraordinaire du 28 novembre a régularisé l'augmentation du capital de 13.500.000 francs.

Le capital, d'abord réduit de 18 millions de francs à 4.500.00, se trouve, en conséquence, reporté à son chiffre antérieur de 18.000.000 de francs. L'assemblée a, enfin, pris acte de la démission de l'ancien conseil et nommé de nouveaux administrateurs.

Omnium colonial
(*Les Annales coloniales*, 8 décembre 1930)

Appel des deux derniers quarts sur les 108.000 actions nouvelles.



Coll. Olivier Galand

OMNIUM COLONIAL

Société anonyme au capital de dix-huit millions de fr.
divisé en 144.000 actions de 125 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Robineau, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 décembre 1930

Siège social à Paris

ACTION DE CENT VINGT-CINQ FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Le président du conseil d'administration : ?

Par délégation du conseil d'administration : Blanchard

Paris, le 27 décembre 1930

Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux



Coll. Jacques Bobée
OMNIUM COLONIAL
Idem avec une signature différente à droite

Annuaire Desfossés 1931, p. 292 :
Baron A. Reille, E. de Solages, E. Durand, Anduze-Faris, R. de Bressieux, G. Charpenay, Goudchaux, F[erdinand] Gros, G. Moulun ²⁰, E. Rialand, J. Vadon, J. Merceron-Vicat, G. de Waru.

Introduction
Omnium colonial
(*Les Annales coloniales*, 13 janvier 1931)

Insertion au *B. A. L. O.* du 12 janvier 1931 en vue de la mise en vente et de l'introduction sur le marché des 144.000 actions de 125 francs, constituant le capital.

LA BOURSE
OMNIUM COLONIAL
(*Bec et ongles*, 16 janvier 1932)

²⁰ Georges Moulun (et non *Moulin*)(1871-1945) : polytechnicien, administrateur délégué de la Société pyrénéenne d'énergie électrique depuis 1907, dirigeant de diverses autres affaires du groupe Reille. Commandeur de la Légion d'honneur (1938).

Il n'y a guère de société où l'incapacité, la mauvaise gestion et l'esprit de combine se soient donnés plus amplement libre cours. Le capital initial de 18 millions fut ramené en 1930 à 450.000 francs (un tiers), puis l'Omnium prit une participation dans la Franco-Malgache d'Entreprises qui s'avéra absolument inexploitable. Il créa la Société des Chaux et Ciments de Madagascar pour utiliser le matériel de la Franco-Malgache. Cette nouvelle affaire fut constituée par l'Omnium et sa filiale, mais en fait, c'est cette dernière qui souscrivit 10 millions de francs d'actions du capital et donna son aval pour un emprunt au Crédit national de 5 millions. Mais ces engagements ayant été trop lourds, une assemblée du 13 décembre dernier a autorisé la rétrocession à l'Omnium colonial du titre Chaux et Ciments détenus par la Franco-Malgache. Les deux sociétés ayant le même conseil, c'était facile ; toutefois, on pourrait s'étonner des garanties exigées par la société mère pour donner un coup d'épaule à sa filiale si l'on ne découvrait que les actionnaires ne sont pas les mêmes. Les actions Franco-Malgache sont dans le public, tandis que celles de l'Omnium colonial sont entre les mains de quelques intéressés. Charité bien ordonnée commençant par soi-même, on comprend la manœuvre à laquelle, évidemment, les porteurs n'ont rien gagné puisque on leur enlève leur seule garantie effective.

C'est d'une belle moralité.



Coll. Jacques Bobée

OMNIUM COLONIAL

Société anonyme au capital de dix-huit millions de fr.
 divisé en 144.000 actions de 125 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Robineau, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 décembre 1930

Siège social à Paris

CERTIFICAT D' ACTIONS NOMINATIVES DE CENT VINGT-CINQ FRANCS

Titres inaliénables

Monsieur le baron Amédée Reille
demeurant à Paris, 16, avenue du Président-Wilson
est inscrit sur les registres pour dix actions nominatives...

P.C. Le président du conseil d'administration : ?
Par délégation du conseil d'administration : Blanchard
Paris, le 18 février 1932

Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

OMNIUM COLONIAL

(*Le Journal des débats*, 16 juin 1932)

Le solde déficitaire de l'exercice 1931 ressort à 11 millions 231.436 fr., ramené à 11.227.270 fr. après affectation du solde bénéficiaire antérieur, soit 4.168 fr.

Omnium colonial

(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1932)

Une assemblée extraordinaire convoquée le 22 décembre aura à statuer sur la dissolution anticipée de la société.

Omnium colonial

(*Les Annales coloniales*, 24 décembre 1932)

Réunis en assemblée extraordinaire le 22 décembre, les actionnaires ont décidé, sur la proposition du conseil, de prononcer la **dissolution anticipée** de cette société et ont nommé liquidateurs MM. Henri et Pierre Vercken, auxquels ils ont donné tous les pouvoirs nécessaires.

OMNIUM COLONIAL

(*Le Journal des débats*, 24 décembre 1932)

Une assemblée extraordinaire réunie le 22 décembre a approuvé la résolution du conseil tendant à la dissolution anticipée de la société et à la nomination de deux liquidateurs, auxquels sera adjoint un comité de liquidation comprenant les administrateurs actuels de la société.

Annuaire Desfossés 1933, p. 317 :
Baron A. Reille, marquis Th. de Solages, Anduze-Faris, R. de Bressieux, G. Charpenay,
Goudchaux, A. Morillon, G. Moulun, E. Rialand, J. Vadon, G. de Waru.

(*Le Journal des finances*, 17 février 1933)

L'action FRANCO-MALGACHE D'ENTREPRISES se traite maintenant à 7 francs ; quant
aux actions OMNIUM COLONIAL, elles cessent d'être négociables à la Bourse à dater du
15 février.
